

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/13

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA METROPOLE NICE
COTE D'AZUR

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHAINTRÉS, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PLAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/51 du Comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Métropole et le SMIAGE ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 18 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/50 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial permettant à la Métropole de verser la contribution en fonctionnement ou la participation en investissement en deux acomptes de 80% et 20% ;

Vu la délibération n°2019/27 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un troisième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la Métropole et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2020 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°3 au contrat territorial de la MNCA ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°3 au contrat territorial entre la Métropole Nice Côte d'Azur et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/14

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHAIINTRES, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/52 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/164 du conseil communautaire de la CASA en date du 18 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/28 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un deuxième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CASA et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2020 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°2 au contrat territorial de la CASA ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°2 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/15

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHAIINTRES, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/53 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/43 du conseil communautaire de la CACPL en date du 15 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/49 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant une nouvelle opération, modifiant ainsi la cotisation 2018 ;

Vu la délibération n°2019/29 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un troisième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CACPL et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2020 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°3 au contrat territorial de la CACPL ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°3 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/16

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHARENTRES, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PLAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G.
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/54 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/168 du conseil communautaire de la CAPG en date du 15 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/30 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un deuxième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CAPG et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2020 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°2 au contrat territorial de la CAPG ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°2 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/17

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHAIINTRES, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A,
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/55 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017/198 du conseil communautaire de la CARF en date du 20 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/48 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant une nouvelle opération, modifiant ainsi la cotisation 2018 ;

Vu la délibération n°2019/31 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un troisième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CARF et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2020 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°3 au contrat territorial de la CARF ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°3 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/18

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHAINTRÉS, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAl, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2018/13 du comité syndical en date du 22 février 2018 portant adoption du contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) et le SMIAGE ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/32 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un deuxième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CAVEM et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2020 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°2 au contrat territorial de la CAVEM;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°2 au contrat territorial entre la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/19

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHARENTRES, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.,
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/56 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 portant adoption du contrat territorial entre la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°2017 12 01 du conseil communautaire de la CCPP en date du 13 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/33 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant adoption de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un deuxième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CCPP et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2020 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°2 au contrat territorial de la CCPP ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°2 au contrat territorial entre la Communauté de Communes du Pays des Paillons et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/20

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHAINTRÉS, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2018/12 du comité syndical en date du 22 février 2018 portant adoption du contrat territorial entre la CCPF et le SMIAGE ;

Vu la délibération n°171219/04 du conseil communautaire de la CCPF en date du 19 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/34 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant adoption de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un deuxième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CCPF et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2020 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°2 au contrat territorial de la CCPF ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°2 au contrat territorial entre la Communauté de Communes du Pays de Fayence et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/21

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES ALPES D'AZUR

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHAINTRES, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.,
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

AR PREFECTURE

006-200071397-20200313-2020_21-DE

Regu le 31/03/2020

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/57 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA) et le SMIAGE ;

Vu la délibération D2017/164 du conseil communautaire de la CCAA en date du 22 décembre 2017 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2019/35 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un deuxième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CCAA et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2020 ;

AR PREFECTURE

006-200071397-20200313-2020_21-DE
Regu le 31/03/2020

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°2 au contrat territorial de la CCAA ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°2 au contrat territorial entre la Communauté de Communes Alpes d'Azur et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/22

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHARENTRES, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A,
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu l'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article 3.1 des statuts du Syndicat relatif aux contrats territoriaux ;

Vu la délibération n°2017/58 du comité syndical en date du 7 décembre 2017 adoptant le contrat territorial entre la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) et le SMIAGE ;

Vu la délibération 2018-01-20 du conseil communautaire de la CCAPV en date du 12 février 2018 portant approbation dudit contrat territorial ;

Vu l'article 7 dudit contrat selon lequel ce dernier peut être modifié par voie d'avenant ;

Vu la délibération n°2018/51 du comité syndical en date du 6 novembre 2018 portant approbation de l'avenant n°1 dudit contrat territorial modifiant les actions existantes au contrat, créant deux nouvelles opérations, modifiant ainsi la cotisation 2018 ;

Vu la délibération n°2019/36 du comité syndical en date du 28 juin 2019 portant approbation de l'avenant n°2 dudit contrat territorial fixant le programme d'actions et les contributions pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le contrat territorial initial par un troisième avenant afin de prendre en compte le nouveau programme d'actions que le SMIAGE porte pour le compte de la CCAA et fixer la nouvelle contribution de cette dernière pour 2020 ;

Vu le rapport du Président proposant l'adoption de l'avenant n°3 au contrat territorial de la CCAPV ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter l'avenant n°3 au contrat territorial entre la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et le SMIAGE dont le projet est joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/23

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHARENTRES, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.,
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 à L1612-19 et par renvoi de L572-4 alinéa 2,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat relatif aux attributions du comité syndical et notamment le vote du budget ;

Vu les articles 13 et 14 des statuts du Syndicat relatifs aux dépenses et ressources du SMIAGE Maralpin ;

Vu la délibération du 3 février 2020 du Département des Alpes -Maritimes portant adoption du budget primitif 2020 fixant le montant des contributions de ce dernier au Syndicat ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- D'adopter le budget primitif principal par nature pour l'exercice 2020 dont le détail figure en annexe, globalement arrêté comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	37 167 757,00 €	2 184,00 €	31 075 710,00 €	6 094 231,00 €
Fonctionnement	5 799 863,00 €	6 094 231,00 €	11 891 910,00 €	2 184,00 €
Total	42 967 620,00 €	6 096 415,00 €	42 967 620,00 €	6 096 415,00 €

Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/24

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

ADOPTION DES CREDITS DE PAIEMENT 2020 POUR L'AUTORISATION DE
PROGRAMME CT18-21

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHARENTRES, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.,
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAI, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Le comité syndical,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 à L1612-19 et par renvoi de l'article L.572-4 alinéa 2,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat relatif aux attributions du comité syndical et notamment le vote du budget ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants,

Vu le rapport du Président proposant d'adopter les crédits de paiement 2020 par opération pour l'autorisation de programme CT18-21 ;p)

AP CT18-21	Révision 2018	AP révisée	CP antérieurs	CP 2020	Reste à financer 2021
112 000 000 €	58 459 687 €	53 540 313 €	29 826 796,36 €	21 804 232 €	1 909 284,64 €

Cette autorisation de programme se décline en 2 opérations :

- 201801: 21 378 232 €,
- 201802 : 426 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- D'adopter les crédits de paiements pour l'exercice 2020 à hauteur de 21 804 232 €, répartis comme suit par opération :
 - ✓ 201801 : 21 378 232 €,
 - ✓ 201802 : 426 000 €.

Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

République Française

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2020/25

Séance du 13 mars 2020

Nombre de délégués :

Afférents au Comité : 30

Présents : 17

Votants : 18

AUTORISER LE PRESIDENT A DEMANDER DES SUBVENTIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES FINANCEURS (AGENCE DE L'EAU, REGION SUD, DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES, ETAT) POUR DIFFERENTES OPERATIONS PORTEES PAR LE SYNDICAT

ETAIENT PRESENTS :

- M. Charles-Ange GINESY, Président du SMIAGE, Président du conseil départemental
- Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- Mme Sophie DESCHARENTRES, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère départementale
- M. David KONOPNICKI, Délégué Titulaire, Conseiller départemental,
- Mme Anne SATTONNET, 5^{ème} vice-présidente du SMIAGE, Vice-présidente du conseil départemental
- M. Francis TUJAGUE, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller départemental
- Mme Guislaine DEBRAS, déléguée titulaire du SMIAGE, Vice-présidente de la C.A.S.A
- M. Cyril PIAZZA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.P.
- M. Roger CIAIS, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la C.C.A.A.
- M. Jean-Paul DALMASSO, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Stéphane GRAC, délégué titulaire du SMIAGE, Conseillère communautaire C.C.A.P.V
- Mme Sabrina FERRAND, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Marie-Louise GOURDON, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère départementale,
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaines de la M.N.C.A.
- Mme Danielle HEBERT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A,
- M. Gérard MANFREDI, délégué suppléant du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. François CAVALIER, délégué suppléant du SMIAGE, Vice-président de la C.C.P.F.

ETAIT REPRESENTEE :

- Mme Pascal VAILLANT, déléguée suppléante du SMIAGE, Conseillère communautaire C.A.C.P.L.

ABSENTS EXCUSES :

- M. Xavier BECK, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président du conseil départemental
- M. Patrick CESARI, délégué titulaire du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la .C.A.R.F
- M. Jean LEONETTI, 2^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.S.A
- M. Jérôme VIAUD, 3^{ème} Vice-président du SMIAGE, Président de la C.A.P.G.
- M. André ROATTA, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.P.G,
- Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, déléguée titulaire du SMIAGE, Conseillère métropolitaine de la M.N.C.A.
- M. Loïc DOMBREVAL, délégué titulaire du SMIAGE, Député des Alpes Maritimes
- M. Hervé PAUL, 1^{er} vice-président du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Joseph SEGURA, délégué titulaire du SMIAGE, Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Louis NEGRE, 6^{ème} vice-président du SMIAGE, 1^{er} Vice-président de la M.N.C.A.
- M. Fabrice DECOUPIGNY, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller métropolitain de la M.N.C.A.
- M. Bernard MASBOU, délégué titulaire du SMIAGE, Conseiller communautaire de la C.A.V.E.M.

Délibération n°2020/25 Comité syndical du Syndicat mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement, et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) ;

Vu la convention de partenariat adoptée réciproquement par le Département des Alpes-Maritimes et le SMIAGE dans le cadre du transfert des compétences et missions relatives à la prévention des inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau

Vu les contrats territoriaux et leurs avenants adoptés réciproquement par chaque membre du SMIAGE et le Syndicat ;

Vu le rapport du Président proposant de l'autoriser à solliciter les subventions pour neuf opérations aux divers organismes financeurs ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- Décide d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus hautes pour les dossiers ci-dessous :
 - ✓ Remise en état et modernisation de stations hydrométriques sur les secteurs de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins, et notamment le vallon de l'Autel, la petite Frayère et la Frayère.

Budget prévisionnel	60 000 €
CD06 10%	6 000 €
Région Sud 10%	6 000 €
SMIAGE 80%	48 000 €

- ✓ Confortement de la rive gauche du Var – Tranche 4 - PAPI Var Action 7.1

Budget prévisionnel	3 450 000 €
Etat 40%	1 380 000 €
Région 22%	759 000 €
MNCA 18%	621 000 €
SMIAGE 20%	690 000 €

- ✓ Animation PAPI CASA – PAILLON – CAGNES 2020 :

	CASA	CAGNES	PAILLONS
Budget prévisionnel	50 000 €	50 000 €	4 000 €
Etat 40 %	20 000 €	20 000 €	1 600 €
SMIAGE 60 %	30 000 €	30 000 €	2 400 €

- ✓ Travaux de confortement des digues sous-marines de Menton

Budget prévisionnel	12 858 407 €
Etat 2,74 %	351 245 €
Région PACA 10,45%	1 343 984 €
CD06 10%	1 285 841 €
SMIAGE 76,81%	9 877 337 €

- ✓ Etude pour la mise en place de pièges à embâcles sur la plaine de la Brague – PAPI CASA :

Budget prévisionnel	200 000 €
Etat 50 %	100 000 €
Région PACA 18 %	36 000 €
CD06 10 %	20 000 €
SMIAGE 22 %	44 000 €

- ✓ Travaux de sécurisation de l'esplanade de la Libération à Collongues (modification du plan de financement initial).

Budget prévisionnel	89 855 €
Etat 21.35 %	19 186 €
CD06 10 %	8 985 €
SMIAGE 68.65 %	6 711 €

- ✓ Travaux d'aménagement de la partie terminale du vallon des Clausonnes (modification du plan de financement initial) :

Budget prévisionnel	700 000 €
Etat 50 %	350 000 €
SMIAGE 50 %	350 000 €

- ✓ Dragage de la plage des Sablettes (modification du plan de financement initial) :

Budget prévisionnel	240 000 €
CD06 30%	72 000 €
SMIAGE 70%	168 000 €

- ✓ Etude hydromorphologique et stratégie de restauration sur les bassins versants du haut et moyen Var, des Paillons, des bassins côtiers du mentonnais et de la Roya (demande d'aide complémentaire) :

Budget prévisionnel	54 000€
Agence de l'Eau 40%	21 600 €
Région PACA 30%	16 200 €
CD06 10%	5 400 €
SMIAGE 20%	10 800 €



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte

BUDGET PRIMITIF 2020

SYNDICAT MIXTE POUR LES INONDATIONS L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'EAU MARALPIN

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Nombres de suffrages exprimés : 17

Date de la convocation : 17 février 2020.

Présenté par le Président du Syndicat,

A Nice, le 13 mars 2020.

Les membres du comité :

Certifié exécutoire par le comité syndical, compte tenu de la transmission en préfecture, le
Et de la publication, le